

**REGLEMENT DU JEU « COUPE DU MONDE FIFA 2026 »
ADDITIF DU 10.06.2026 AU 19.07.2026 – LINGOT D'OR**

M6 DISTRIBUTION DIGITAL organise un Jeu gratuit dénommé « COUPE DU MONDE FIFA 2026 » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif complète ledit règlement pour la Période de Jeu allant du 10/06/2026 jusqu'au 19/07/2026. Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

● **Pour l'application de l'article 3 :**

Pendant la Période de Jeu, 1 (une) Session de Jeu aura lieu à compter du 10/06/2026 à compter de l'annonce effectuée à l'antenne jusqu'au 19/07/2026 jusqu'à l'annonce de clôture effectuée à l'antenne.

● **Pour l'application de l'article 4 :**

Pour participer au Jeu, chaque participant devra utiliser le Support suivant :

- Par SMS au **74 600**

La participation s'effectue en **2 (deux) SMS successifs** selon les modalités suivantes :

- **1er SMS** : Le participant envoie sa réponse à la question posée à l'antenne, soit « **1** » soit « **2** », au **74 600** (0,99 € TTC par message + coût SMS éventuel facturé par l'opérateur).
- **2ème SMS** : Le participant envoie ses **coordonnées** (nom, prénom et adresse postale) au **74 600** (0,99 € TTC par message + coût SMS éventuel facturé par l'opérateur).

La question à laquelle le participant doit répondre est **communiquée exclusivement à l'antenne** lors de l'annonce du Jeu. Il appartient à chaque participant de prendre connaissance de cette question par ses propres moyens via la diffusion à l'antenne.

Seuls les participants ayant envoyé les **2 (deux) SMS** dans les conditions décrites ci-dessus, ayant fourni une **réponse correcte** à la question posée à l'antenne et ayant correctement renseigné leurs **coordonnées** seront éligibles au tirage au sort.

Toute participation incomplète, c'est-à-dire ne comportant pas les 2 (deux) SMS requis, sera déclarée nulle et ne donnera pas droit à participer au tirage au sort.

Le coût total de la participation est de **2 x 0,99 € TTC** (soit **1,98 € TTC**) par participation, hors coût SMS éventuel facturé par l'opérateur.

● **Pour l'application de l'article 5 :**

Un tirage au sort déterminera 1 (un) gagnant parmi les participants ayant respecté l'ensemble des conditions de participation au Jeu, et notamment ayant fourni une **réponse correcte à la question posée à l'antenne** ainsi que leurs **coordonnées complètes**.

Le tirage au sort sera effectué le 19/07/2026.

● **Pour l'application de l'article 6 :**

Le gagnant tel que désigné ci-avant se verra attribuer la dotation suivante :

- **1 (un) lingot d'or**

Valeur estimée de la dotation à la date d'ouverture du Jeu : 100 000 € TTC (cent mille euros toutes taxes comprises)

Le lingot d'or devra être retiré en personne par le gagnant auprès de la société **GODOT & FILS**, selon les modalités qui lui seront communiquées par la Société Organisatrice lors de la confirmation de son gain.

La Dotation est strictement limitée à sa désignation et ne comprend pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à sa récupération ou à son utilisation, qui sont à la charge exclusive du gagnant, tels que, et sans que cette liste soit limitative :

- Le transport pour se rendre chez GODOT & FILS ;
- Les éventuels frais d'assurance, de transport sécurisé ou de conservation du lingot ;
- Tous autres frais supplémentaires.

Ces frais et prestations supplémentaires ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque autre forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Dotation est strictement personnelle, non cessible, non échangeable et non remboursable.

● Pour l'application de l'article 7 :

Le gagnant sera révélé à l'issue du tirage au sort le 19/07/2026.

Par exception à ce qui est prévu au règlement de Jeu, le gagnant devra confirmer son gain et fournir à la Société Organisatrice ses nom et prénom(s) ainsi que son adresse postale, dans les **48 (quarante-huit) heures** suivant la première prise de contact par la Société Organisatrice.

Le gagnant sera contacté par la Société Organisatrice aux coordonnées qu'il aura communiquées lors de sa participation au Jeu, qui lui indiquera les modalités de récupération de la Dotation auprès de la société **GODOT & FILS**.